


Délibération du conseil municipal du 30 mai 2024 - N°D2024_33
Publiée sur le site internet de la commune le : 5 juin 2024
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Quorum atteint

Absents : 3

Dont 1 absente ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 17

Secrétaire de séance : TINJOUR Denis

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSEN David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOUR Denis	X							

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN – SECTION B N°766 (147 M²) – PROPRIÉTÉ BONTAZ – RUE DE LA TOUR DE L'ISLE

Monsieur le Maire :

- rappelle le projet de création d'une station multiservices au 1612 route du Mont-Blanc à Vougy ;
- présente le plan de circulation pour l'accès à cette station avec le nouvel emplacement de l'abri bus ainsi que les containers du tri sélectif ;
- informe qu'il y a lieu d'acquérir la parcelle section B n°766 « La Tour de l'Isle » d'une contenance de 147 m², appartenant aux consorts BONTAZ, pour une meilleure circulation au niveau de l'intersection de la route du Mont-Blanc et la rue de la Tour de l'Isle ;
- propose cette acquisition au prix de 75 € le m², suite à une négociation en mairie avec M. BONTAZ Pierre

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE l'acquisition de la parcelle B n°766 « La Tour de l'Isle » d'une contenance de 147 m², appartenant aux consorts BONTAZ au prix de 75 € le m², soit un total de onze mille vingt-cinq euros (11 025 €).
- PREND ACTE que l'acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que l'acte sera reçu par Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier public ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur VALENTINI Christian en sa qualité d'adjoint au maire afin de représenter la commune de Vougy à l'acte d'acquisition et l'autoriser à signer toute pièce se rapportant à cet acte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Le secrétaire de séance,



TINJOURD Denis

Le Maire,



MASSAROTTI Yves

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.